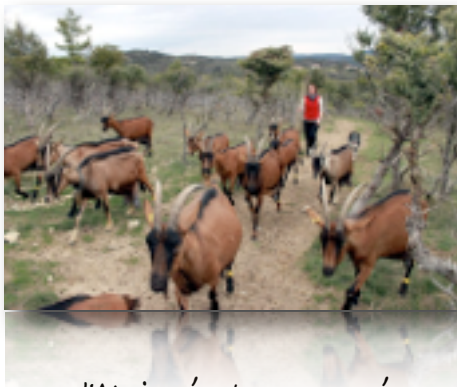


Le pastoralisme est méprisé par la politique agricole européenne

Garrigues, landes, causses, alpages : ces paysages ont été créés par le pastoralisme. Pourtant, les aides de l'Union européenne à cette forme d'élevage sont sans cesse remises en cause. La France pourrait réagir, elle a jusqu'au 31 mars.



Lagorce (Ardèche), reportage - Bâton en main, l'éleveuse lance un petit cri aux "r" roulés, et le troupeau suit d'un seul mouvement. Les chèvres brunes s'élancent dans le chemin descendant la colline. À leurs pieds, bien peu d'herbe, encore rare en ce début de printemps. En revanche, les piquantes épines des arbustes, principalement des cades, sont pour elles une friandise. Aux abords de la bergerie, toute la végétation à portée de dents de chèvre a été broutée. Les plus téméraires se dressent même sur leur train arrière pour atteindre les sommets encore garnis.

"Mais c'est parce qu'on est sur un lieu où elles passent tout le temps, ailleurs, on fait attention à la quantité qu'elles prélèvent", précise la bergère.

Lora et Théo Demolliens ont nommé en occitan leur ferme "Cabre é Cade", comprenez des "chèvres et du cade".

"On n'imaginait pas qu'elles en mangeraient autant !" explique Lora.

Avant d'être paysanne, elle a enchaîné un master de géographie et des boulots en bureau, toujours autour du pastoralisme. Elle est finalement revenue au rêve de ses 18 ans, devenir bergère. Pas question, donc, de laisser ses bêtes enfermées à manger du foin.

"Je voulais qu'elles se nourrissent au maximum avec des apports extérieurs", poursuit la jeune femme.

Lora Demolliens.

Pas si facile : il lui faut une soixantaine d'hectares pour nourrir sa cinquantaine de chèvres. Elles sortent tous les jours, sauf pendant les trois semaines de mise bas en fin d'hiver, début de printemps.

"Les chèvres valorisent très bien la ressource ligneuse [arbres, arbustes, arbrisseaux]. Elles se nourrissent de



feuilles d'arbousier ou de chênes, des épines et des fruits de genévrier et de cade, des glands", énumère l'éleveuse.

"Nos chèvres trouvent plus de 70 % de leur alimentation dans la garrigue"

Autour de nous, le paysage de garrigue alterne avec des bois de petits chênes verts, tentant de pousser sur ces terres arides. Les collines environnantes sont découpées en plusieurs parcs, pâturés tour à tour par les caprins afin de contenir les broussailles, tout en préservant la ressource.

C'est tout l'art du berger de maintenir ce fragile équilibre.

"Surtout que cette végétation ne se renouvelle pas aussi vite que l'herbe", indique-t-elle.

La race choisie — des alpines — allie rusticité montagnarde et production de lait honorable. Installés en 2012 à Lagorce, non loin des touristiques gorges de l'Ardèche, ils écoulent aisément leurs fromages labellisés bio.



"On a du boulot pour deux et on arrive à en vivre pour deux", se félicite Lora.

À ceci près qu'une partie de leurs revenus — "entre 20 et 23 %", précise-t-elle — dépend des aides européennes de la PAC, la politique agricole commune. Ces aides sont proportionnelles à la surface.

"Mais l'Union européenne [UE] considère que les surfaces où il y a moins de 50 % d'herbe ne peuvent pas être des surfaces de production agricole", regrette la bergère. "On ne peut pas l'entendre ! Nos chèvres trouvent plus de 70 % de leur alimentation dans la garrigue !"

Depuis la réforme de la politique agricole commune de 2015, il lui faut calculer, sur chaque parcelle, quel est le pourcentage de rochers, mais aussi arbres, arbustes, buissons, etc, qui ne sont pas considérés par l'administration comme source de nourriture pour les animaux.

Les éleveurs doivent déterminer, **grâce à un guide fourni par l'administration**, un "taux de recouvrement" pour chacun de leurs prés.

Plus ce taux est important, moins la parcelle est prise en compte.

La parcelle en hauteur, très boisée, compte peu pour la PAC. Celle plus claire en bas de la pente, un peu plus. Pourtant, les chèvres se nourrissent aussi des glands et des feuilles de chêne.

Ainsi, un hectare de surface comportant plus de 50 % d'arbres et autres buissons non reconnus par l'administration (mais pas forcément boudés par les animaux !) n'est plus comptabilisé que pour 0,35 hectare, soit presque trois fois moins.



"Depuis 2015, nous déclarons 13 hectares de moins", constate Lora. Les aides ont baissé en conséquence.

"Un tiers voire la moitié de la France a été des surfaces pastorales"

Sont concernés par ces mesures toutes les "surfaces pastorales" : espaces non mécanisables, non cultivables avec des outils mécaniques, ce sont les alpages de haute montagne, les landes, la garrigue méditerranéenne, les causses lozériens, les petits bois, chânaies et châtaigneraies... Y faire pâturer des animaux a été un moyen de valoriser ces territoires difficiles, qui ont en retour été façonnés par cette activité.

Difficile de dire combien d'hectares cela représente à l'échelle de la France, mais une grande partie des zones de montagne et de la zone méditerranéenne sont concernées.

"Jusqu'à un tiers voire la moitié de la France a été tout ou partiellement des surfaces pastorales", estime Michel Meuret, chercheur à l'Inra (Institut national de la recherche agronomique).

"Aujourd'hui en Ariège, environ 80 % des éleveurs déclarent au moins une parcelle en surface pastorale", témoigne de son côté David Huez, de la Confédération paysanne de ce département aussi fortement mobilisé sur le sujet.



Les chèvres pâturent dans un mélange de garrigue et de petits chênes verts à proximité de la bergerie. En cette période de mise bas, elles s'en éloignent peu. Le reste de l'année, elles vont beaucoup plus loin.

Ces surfaces, l'Union européenne a donc du mal à les reconnaître. Mais à l'échelle de l'État français, les mesures d'application de la réglementation européenne sont aussi fluctuantes.

En 2015, partout en France les agriculteurs pouvaient encore déclarer des surfaces pastorales. Puis **un décret** a réduit la surface à 23 départements du sud de la France à partir de 2017. Le texte étant passé en catimini, les éleveurs des départements exclus ont découvert le problème en se faisant contrôler, apprenant parfois qu'ils perdaient des milliers d'euros d'aides. Près de **15.000 hectares** auraient perdu leur droit à recevoir des aides, plus de 600 fermes seraient concernées, a estimé la Confédération paysanne.



Un cade, dont les chèvres raffolent.

Nouveau rebondissement en 2018, un audit de la Commission européenne relève **"une déficience dans les contrôles administratifs"** : en résumé, elle estime que les contrôleurs français ont été trop généreux, acceptant des pourcentages de surfaces utiles à l'alimentation des animaux trop importants.

La première réponse envisagée par la France à cet audit a fait bondir les éleveurs.

"Ils voulaient supprimer toutes les surfaces comportant moins de 50 % d'herbe !" raconte David Huez. "Puis ensuite, ils ont voulu baisser tous les taux, ce qui aurait fait baisser toutes les aides !"

Les surfaces pastorales reconnues auraient alors, une nouvelle fois, fondu...

Date butoir au 31 mars

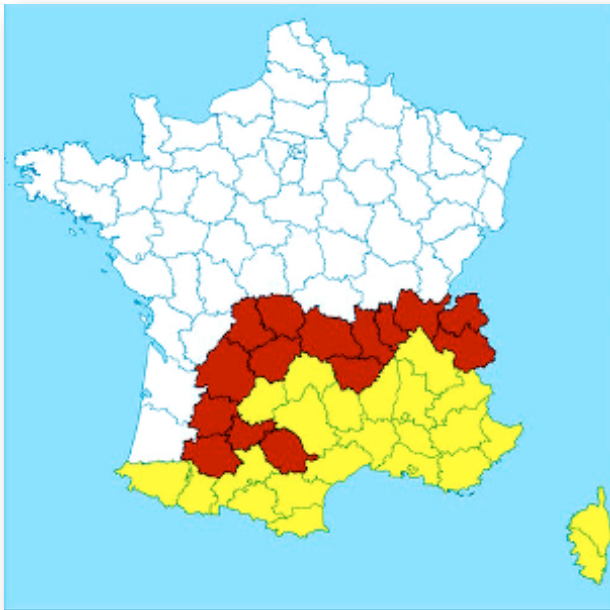
À grand renfort de mobilisations, dans le Limousin, en Occitanie, Ariège, Isère, Ardèche, dans le Pays basque ou encore dans le Var, et même jusqu'au ministère de l'Agriculture, occupé à la mi-mars, la Confédération paysanne a finalement obtenu l'abandon de ces mesures, annoncé lors d'une réunion au ministère lundi dernier, le 26 mars.

"On a même obtenu que 15 départements supplémentaires puissent à nouveau déclarer des surfaces pastorales", se félicite le syndicaliste, qui a participé au rendez-vous.

En fait, le syndicat demandait que la France se saisisse de l'occasion d'un nouveau règlement, ouvrant aux États membres la possibilité d'une reconnaissance beaucoup plus large des surfaces pastorales.

"[Les employés du ministère] pourraient à nouveau inclure à nouveau toute la France, comme auparavant... Ils ont coupé la poire en deux en réintégrant les départements les plus impactés", analyse l'agriculteur.

Le ministère de l'Agriculture, de son côté, nous a indiqué qu'il était trop tôt pour préciser exactement quelles mesures il allait mettre en place. La date butoir fixée par l'UE pour lui notifier ces mesures est pourtant le 31 mars...



Depuis 2017, seuls les départements en jaune pouvaient déclarer des surfaces pastorales. Depuis lundi 26 mars, ceux en orange sont à nouveau autorisés à le faire.

La partie n'est donc pas encore gagnée pour les bergers. D'autant que la France doit aussi rassurer l'UE à la suite de l'audit.

Le ministère nous indique qu'il envisage des

"visites rapides permettant de corriger les écarts au niveau des surfaces".

"Les contrôles vont se durcir", interprète David Huez. "On voudrait s'assurer qu'ils ne soient pas faits de façon arbitraire, mais à la bonne période, au printemps, quand il y a du vert. Par ailleurs,

une autre mesure nous inquiète : ils veulent réduire la liste des plantes comestibles par les animaux, et notamment retirer les ronces, alors qu'elles sont mangées par les brebis, les chèvres, les ânes. Ce serait très impactant !"

Biodiversité, lutte contre les incendies, résilience

"On sent qu'on est la marge, la variable d'ajustement de la PAC. Les gros exploitants céréaliers, eux, on ne remet pas en question leurs aides", regrette Lora.

Elle énumère les avantages du pastoralisme : maintien d'une activité dans des zones difficiles et reculées, entretien d'une diversité de paysages et de la biodiversité qui va avec, lutte contre les incendies, production de produits de qualité... la diversité de la garrigue est aussi un facteur de résilience pour sa ferme :

"L'an dernier, malgré la sécheresse, nous n'avons dû augmenter la ration de foin qu'en septembre, contre dès juillet pour d'autres éleveurs en prairie", se souvient-elle.

Michel Meuret confirme l'importance de cette forme d'élevage.

"Ce sont des espaces semi-ouverts, qui offrent un habitat à tout un tas d'espèces de flore et de faune, d'insectes, de lézards, etc. qui apprécient d'avoir à la fois des espaces ouverts pour la chasse et des lisières pour s'abriter, détaille le scientifique. Certains paysages, comme la plaine de la Crau, existent parce qu'ils sont pâturés depuis des millénaires. Quand il y a abandon des pratiques pastorales, on se retrouve avec des zones embroussaillées, avec trois ronces, d'une pauvreté totale."

M. Meuret travaille sur la façon dont s'alimentent les animaux dans ces zones.

"Des brebis et des vaches qui ont à disposition une diversité de plantes mangent deux fois plus que si elles n'ont que de l'herbe", assure-t-il.

Autant de bénéfices que l'Union européenne tarde apparemment à reconnaître.

"C'est une vision de pays du Nord de l'Europe, qui ont des prairies cultivées. Pour eux, tout ce qui n'est pas de l'herbe n'est pas un aliment", explique Michel Meuret. "Le problème est que pour le fonctionnaire européen, et pour beaucoup d'agriculteurs, pâturage signifie prairie enherbée."

Un certain imaginaire de l'agriculture hérité de l'arrivée des tracteurs et des engrais domine là aussi.

"Un espace pastoral, cela fait sale. Un agriculteur qui s'était rendu compte que ses brebis mangeaient mieux quand il laissait les genêts a pourtant continué de les brûler, car le propriétaire du terrain, les voisins, lui faisaient remarquer que cela faisait mal entretenu", raconte-t-il encore.

"Le cultivateur est dans la maîtrise, alors que pastoralisme est dans la négociation, l'ajustement permanent avec la nature. C'est un autre métier, un autre savoir-faire, une autre vision des rapports avec la nature..."

Une vision qui pour l'instant, dans ce domaine comme dans d'autres, est encore minoritaire. Le pastoralisme reste donc en sursis. Les éleveurs redoutent maintenant la prochaine révision de la PAC, prévue pour 2019.

"Pourtant, s'il n'y a plus d'élevage ici, les paysages se refermeront. Il n'y a que la dent de l'animal qui puisse les entretenir", rappelle Lora.

Source : Marie Astier pour *Reporterre*

Photos : © Marie Astier/*Reporterre*

. chapô : les chèvres de Lora et Théo Demolliens.

THEMATIQUE

- Agriculture
- Le loup est-il l'exutoire du problème du pastoralisme en France ?
- Ambiance sereine sur la Zad de Notre-Dame-des-Landes, malgré la fin de la trêve hivernale - 31 mars 2018, Reportage